

# ORDRE DU JOUR

## CONSEIL MUNICIPAL du 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 septembre 2019 amène-t-il des observations ? Est-il approuvé ?

### 1° - NOTIFICATION RAPPORT DE LA CLECT (Commission Locale des Transferts de Charges) :

Pour la Commune de Marolles-les-Braults est concernée la compétence transport, transférée en cours d'année 2018. Il convient d'ajuster le montant des charges sur une année pleine en tenant compte de la dernière année (2017/2018).

Il est rappelé que lors de la réunion de la CLECT du 11 juillet 2018, les membres ont décidé de retenir la moyenne des trois derniers exercices :

Exercices	2016	2017	2018	Moyenne sur 3 ans
Dépenses	6 112 €	6 434 €	5 892 €	6 146 €
Recettes	1 848 €	2 220 €	1 434 €	1 834 €
TOTAL	- 4 264 €	- 4 214 €	- 4 458 €	- 4 312 €

Le nouveau montant restitué à la Commune après prise en compte des 4 312 € est de : **511 519 €**

**(VOTE)**

### 2° - CRÉATION D'UNE COMMISSION :

La Commune de Marolles-les-Braults a choisi de participer à l'Opération de Revitalisation de Territoire (O.R.T.).

Nous vous rappelons que cette O.R.T. a été créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN du 23 novembre 2018).

Nouvel outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire permettant de lutter contre la dévitalisation des centres-villes.

#### Avantages :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale.
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'ANAH et l'éligibilité au dispositif « Denormandie » dans l'ancien.
- Faciliter les projets.
- Mieux maîtriser le foncier avec le renforcement du droit de préemption urbain dans les locaux artisanaux.

Pour cela il faut définir les périmètres d'intervention et les actions et études à mettre en œuvre.

**Comment :**

- En s'appuyant sur des indices locaux : histoire des lieux, fonctions symboliques, forme et âge du bâti, patrimoine, fonction de centralité, attractivité.
- Veiller à ce que les actions menées soient bien intégrées au sein de ces périmètres.
- En plus du centre-ville, un ou plusieurs autres secteurs d'interventions peuvent être définis, contigus ou non dans la mesure où cela permet de garantir le succès de la revitalisation du centre-ville.

**Actions :**

Les actions doivent obligatoirement se trouver dans le périmètre défini. Chaque action doit faire l'objet d'une fiche-action reprenant les objectifs poursuivis, le maître d'ouvrage et les propriétaires concernés, le périmètre de l'intervention, la durée et le calendrier, le coût de l'opération et son plan de financement.

Afin de déterminer les périmètres de cette opération, nous vous proposons la création d'une commission qui les définira.

**(VOTE)**

**3° - PROJET MAISON FRANCE SERVICES :**

M. MONSALLIER représentant de La Poste nous informe que malgré tous leurs efforts à se conformer au cahier des charges des Maisons France Services, la Préfecture de la Sarthe a décidé de ne pas remonter au Préfet de Région, le dossier de Marolles-les-Braults pour la **première** vague de labellisation.

**4° - INDEMNITÉS DE CONSEIL AUX COMPTABLES DU TRÉSOR (année 2018) :**

**Commune de Dissé-sous-Ballon :**

☐ - Moyenne des dépenses 2015-2016-2017 : 109 927,00 €  
⇒ - Décompte de l'indemnité sur une gestion  
de 12 mois : 163,28 €  
⇒ - Indemnité de budget : 30,49 €

**Total brut : 193,77 €**  
**Total net : 173,39 €**

**Commune de Marolles-les-Braults :**

☐ - Moyenne des dépenses 2015-2016-2017 : 3 813 145,00 €  
⇒ - Décompte de l'indemnité sur une gestion

de 12 mois :	709,08 €
⇒ - Indemnité de budget :	45,73 €
<b>Total brut :</b>	<b>754,81 €</b>
<b>Total net :</b>	<b>675,36 €</b>

**(VOTE)**

**5° - PRIX DE VENTE TERRAINS ZONE ARTISANALE « LA TOUCHE » :**

Lors du Conseil Municipal du 2 juillet 2019, vous avez autorisé M. LEFEBVRE à signer les actes correspondants à cette vente. Les Domaines ayant donné une fourchette de 1 € à 1,50 € et après entente nous vous proposons de vendre ces parcelles représentant 5 ha 91 a 90 ca au prix de 1,20 €/m<sup>2</sup> soit **71 028 €**.

**(VOTE)**

**6° - VENTE DE MATÉRIEL USAGÉ :**

La Commune a décidé de changer certaines tables de la Jean-de-la-Fontaine (salle A) qui présentent de sérieuses dégradations.

Ayant un problème de stockage, seriez-vous d'accord pour que nous les revendions sachant que nous les avons achetées en 2011 : 95 € HT la table.

**(VOTE)**

**7° - FESTIVAL DU CIRQUE :**

Le 2<sup>e</sup> Festival du Cirque aura lieu du vendredi 8 novembre au lundi 11 novembre 2019. Des billets sont en vente à la Mairie.

**8° - COMPTE-RENDU RÉUNION DU JEUDI 26 SEPTEMBRE AVEC « BIOGAZ » :**

**9° - CONCILIATEUR :**

M. BILHEUX, conciliateur sur notre canton nous a transmis son ordonnance de renouvellement valable du 2 novembre 2019 au 2 novembre 2022.

**10° - INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EARL LOUAZÉ :**

La Préfecture a été saisie par l'EARL LOUAZÉ d'une demande d'enregistrement au titre de la rubrique n° 2102-2a de la nomenclature des installations classées pour l'exploitation d'un élevage porcin avec mise à jour du plan d'épandage sur le site de la « Reinebaudière ».

La consultation publique a eu lieu entre le 19 août 2019 et le 15 septembre 2019. Le Conseil Municipal doit formuler un avis.

**(VOTE)**

#### **11° - RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE :**

Une personne a été recrutée pour 5 mois au sein des ateliers municipaux. Son contrat se termine le 30 septembre 2019.

Cette personne ayant plus de 55 ans nous pouvons prétendre à un contrat aidé avec aide de 40 % sur une base de 20 heures/semaine. Polyvalent et titulaire de ces permis PL nous vous proposons de le recruter à temps complet à compter du 15 octobre 2019 jusqu'au 31 décembre 2020, date probable de son départ à la retraite.

**(VOTE)**

#### **12° - PLAN SARTHE HABITAT :**

Nous vous présentons le dernier plan d'aménagement de Sarthe Habitat derrière C.A.S.C.AD.E, rue de Bellevue. 4 logements ont la certification P.L.A.I. (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), qui nous fera bénéficier d'une subvention du département de 6 000 € par logement.

Pour se faire nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de partenariat afin de pouvoir bénéficier de cette subvention.

**(VOTE)**

#### **13° - BADGES (ouverture des portes) :**

La Commune a mis en place un système d'ouverture de portes de certains bâtiments communaux et l'accès aux écoles par barrières « levantes » avec un transpondeur (*badge*). Ces badges ont un coût (35 €) que nous vous proposons de refacturer en cas de perte.

**(VOTE)**

#### **14° - QUESTIONS DIVERSES :**

- Entente avicole sarthoise,
- GIP (Maison de Retraite)